

Modifications aux *Tarifs et conditions*

Suivi de la décision D-2022-139

Le Transporteur présente les modifications aux *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* (les « *Tarifs et conditions* »), en français et en anglais, dans le cadre du volet 2 du dossier R-4167-2021 à la suite de la décision D-2022-139.

Version française

Partie I Clauses communes relatives aux services

1 Définitions

1.5.1 Catégories d'investissement

Croissance des besoins de la clientèle : Les investissements attribués à la catégorie « Croissance des besoins de la clientèle » visent à accroître la capacité de service du Transporteur afin de satisfaire les nouveaux besoins de ses clients, en vertu des Parties II, III et IV des présentes, incluant les raccordements de centrale auxquels réfère l'article 12A.¹

Maintien des actifs : Les investissements attribués à la catégorie « Maintien des actifs » visent à assurer la pérennité du réseau du Transporteur, de façon à maintenir la capacité de service offerte.²

Maintien et amélioration de la qualité du service : Les investissements attribués à la catégorie « Maintien et amélioration de la qualité du service » visent à maintenir ou améliorer la qualité du service rendu par le Transporteur à l'égard de la capacité de service offerte.³

Respect des exigences : Les investissements attribués à la catégorie « Respect des exigences » visent à assurer la conformité du réseau de transport aux lois et règlements en vigueur, aux encadrements, aux normes et aux engagements contractuels que le Transporteur est tenu de respecter, dans les domaines de la santé et de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la responsabilité sociale, ainsi qu'à répondre à des demandes de modification ou déplacement d'actifs de transport.⁴

¹ [D-2022-139](#), pp. 14 et 17, R-4167-2021, volet 2.

² [D-2022-139](#), p. 20, R-4167-2021, volet 2.

³ [D-2022-139](#), pp. 14 et 17, R-4167-2021, volet 2.

⁴ [D-2022-139](#), pp. 14 et 17, R-4167-2021, volet 2.

17 Procédures pour les arrangements du service de transport ferme de point à point

17.1 Demande : Toute demande de service de transport ferme de point à point pour des périodes d'un an ou plus doit comprendre une demande écrite adressée à la Direction – Commercialisation et affaires réglementaires [Affaires réglementaires et tarifaires et services de transport d'électricité](#), Place Dupuis, 855 rue Sainte-Catherine Est, 8e étage [Complexe Desjardins, Tour Est, 15^e étage, C. P. 10000, succ. Desjardins](#), Montréal (Québec) H2L 4P5 [H5B 1H7](#), au moins soixante (60) jours avant le mois civil au cours duquel le service doit commencer. [...] ⁵

Partie V Entrée en vigueur

44.1 Remplace le texte antérieur des Tarifs et conditions : Le présent texte des *Tarifs et conditions des services de transport* remplace le texte des *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* approuvé par la Régie dans ses décisions D-2021-008, D-2021-021, D-2021-068 et D-2021-169 [D-2022-053 et D-2022-063](#).

44.2 Entrée en vigueur des tarifs : Le présent texte des *Tarifs et conditions des services de transport* entre en vigueur le 19 mai [xx décembre](#) 2022, à l'exception des articles 15.7 et 28.5, ainsi que des annexes 1 à 3, 6, 7, 9 et 10, et de l'appendice H, qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

[...]

Annexe 8

Services complémentaires associés à l'alimentation de la charge locale

8- Réglage de vitesse [Régulation de fréquence primaire](#)

Limiter les variations de fréquence et maintenir l'intégrité du réseau suite à un événement à l'aide des régulateurs de vitesse installés sur les centrales [ou de tout autre moyen](#) ⁶

⁵ Modification afin de refléter le nom de la direction et l'adresse.

⁶ [D-2022-139](#), p. 71, R-4167-2021, volet 2.

Appendice L Procédures de vérification de la solvabilité

1. Informations générales

[...]

Hydro-Québec

Direction – Commercialisation et affaires réglementaires [Affaires réglementaires et tarifaires et services de transport d'électricité](#)⁷

Informations sur la Solvabilité

Place Dupuis [Complexe Desjardins, Tour Est, 15^e étage](#)

855 rue Sainte-Catherine Est, 8^e étage

[C. P. 10000, succ. Desjardins](#)

Montréal (Québec) H2L 4P5 [H5B 1H7](#)

Téléphone : 514 879-4159

Courriel : verret.stephane@hydroquebec.com

[...]

⁷ Modification afin de refléter le nom de la direction et l'adresse.

Version anglaise

Part I. Common Service Provisions

1 Definitions

1.5.1 Investment Categories

Growth of customer needs: Investments assigned to the “Growth of customer needs” category aim to increase the Transmission Provider’s service capacity to meet the additional needs of its customers, under Parts II, III and IV herein, including generating station connections under Section 12A.

Asset sustainment: Investments assigned to the “Asset sustainment” category aim to ensure the long-term operability of the Transmission Provider’s system in such a manner as to maintain the service capacity offered.

Maintenance and improvement of service quality: Investments assigned to the “Maintenance and improvement of service quality” category aim to maintain or improve the quality of service offered by the Transmission Provider in terms of service capacity.

Compliance: Investments assigned to the “Compliance” category aim to ensure that the Transmission System complies with the laws and regulations in force, as well as with the guidelines, standards and contractual commitments that the Transmission Provider is bound to abide by in the areas of health and safety, environmental protection and social responsibility, and also to accommodate requests to modify or relocate transmission assets.

17 Procedures for Arranging Firm Point-to-Point Transmission Service

17.1 Application: A request for Firm Point-to-Point Transmission Service for periods of one year or longer shall include a written Application to Direction – ~~Commercialisation et affaires réglementaires~~ Affaires réglementaires et tarifaires et services de transport d’électricité, ~~Place Dupuis, 855 rue Sainte-Catherine Est, 8^e étage~~ Complexe Desjardins, Tour Est, 15^e étage, C. P. 10000, succ. Desjardins, Montréal (Québec) ~~H2L 4P5 H5B 1H7~~, at least sixty (60) days prior to the calendar month during which service is to commence. [...] ⁸

⁸ Modification afin de refléter le nom de la direction et l’adresse.

Part V. Coming into Force

44.1 Superseding of Past OATT Text: The text of the *Hydro-Québec Open Access Transmission Tariff* herein supersedes the text bearing the same name approved by the Régie in Decisions D-2021-008, D-2021-021, D-2021-068 and D-2021-169 [D-2022-053](#) and [D-2022-063](#).

44.2 Coming into Force of Rates: The text of the *Hydro-Québec Open Access Transmission Tariff* herein shall come into force on ~~May 19~~ [December xx](#), 2022, with the exception of Sections 15.7 and 28.5, and Schedules 1 through 3, 6, 7, 9 and 10, and Attachment H, which shall come into force on January 1, 2022.

Schedule 8

Ancillary Services Associated with Supplying the Native Load

8- ~~Speed Regulation~~ [Primary frequency control](#)

Limit frequency variations and maintain system integrity following an event by means of speed governors installed at generating stations [or any other means](#)⁹

Attachment L Creditworthiness Procedures

1. General Information

[...]

Hydro-Québec

Direction – ~~Commercialisation et affaires réglementaires~~ [Affaires réglementaires et tarifaires et services de transport d'électricité](#)¹⁰

Creditworthiness Information

~~Place Dupuis~~ [Complexe Desjardins, Tour Est, 15^e étage](#)

~~855 rue Sainte-Catherine Est, 8^e étage~~

[C. P. 10000, succ. Desjardins](#)

Montréal (Québec) H2L 4P5 [H5B 1H7](#)

Phone: 514 879-4159

Email: verret.stephane@hydroquebec.com

[...]

⁹ [B-0251](#), HQT-9, Document 3.1, p. 3.

¹⁰ Modification afin de refléter le nom de la direction et l'adresse.